



PREFET DU PUY DE DOME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR 830 2011**  
**« Tunnels des gorges du Chavanon »**  
**Compte-rendu de la réunion du 06 avril 2011**

La réunion du comité de pilotage du site "Gîtes des Tunnels des gorges du Chavanon" s'est tenue en Mairie de Savennes, sous la présidence de M. Julien CHAMBONNIERE de la Direction Départementale des Territoires.

Étaient présents :

Christian	BAUDRY	DREAL Auvergne
Christian	BOUCHARDY	Conseil régional Auvergne
Julien	CHAMBONNIERE	DDT du Puy-de-Dôme
Daniel	ESCURIEUX	Mairie de Savennes
Mireille	FABISIAK	Chambre d'agriculture 63
Nathalie	FROPIER	DREAL Limousin
Claude	GIRODON	ONF
Laurent	GUILLAUD	Chauve-Souris Auvergne
Julien	JEMIN	Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)
Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Ghislaine	NIGEN	DDT de la Corrèze

Excusés :

- Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
- Le Président du Conseil général,
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,
- Le Syndicat de la Propriété Agricole et Rurale du Puy-de-Dôme.

M. le Maire de Savennes ouvre la séance et s'excuse de ne pas pouvoir rester.

M. CHAMBONNIERE introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour : Présentation de la nouvelle structure animatrice, présentation du programme d'action 2011, questions diverses.

La DDT du Puy-de-Dôme remercie la DREAL Limousin, la DDT de la Corrèze et le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin pour leur présence. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage d'octobre 2010, le copil avait convenu que compte tenu du contexte du site, avec des unités biologiques concernant à la fois les régions Auvergne et Limousin, les administrations et associations naturalistes concernées côté limousin seraient conviées aux prochaines réunions du copil.

M. CHAMBONNIERE et M. BAUDRY confirment que le document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 janvier 2011. Nous entrons dans la phase d'animation du Docob.

M. CHAMBONNIERE précise que le périmètre est en cours de consultation auprès de la commune et des EPCI (établissement public de coopération intercommunale), cette consultation sera clôturée le 7 mai prochain. M. ESCURIEUX demande pourquoi le SIVU de gestion d'un plan d'eau a été consulté. M. BAUDRY répond qu'il s'agit d'une sélection des EPCI situés sur la commune concernée. A la date de la rédaction du présent compte rendu, la consultation est terminée et le périmètre est validé.

En 2011 la présidence et la maîtrise d'œuvre pour le portage de la mise en œuvre du document d'objectifs restent aux services de l'Etat. Un appel d'offre a été réalisé début 2011 pour désigner la structure qui sera en charge, pour le compte de l'Etat, de l'animation du document d'objectifs pour les 3 prochaines années. M. BAUDRY précise que le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne a été désigné animateur. Le CEPA est lié par convention tri annuelle.

La parole est ensuite donnée à M. LEGRAND du CEPA pour sa présentation (*le diaporama est joint au présent compte-rendu*).

### ***Présentation du site***

Après une brève présentation du CEPA et de ses missions, M. LEGRAND présente la délimitation actuelle et l'intérêt naturel du site.

M. BOUCHARDY précise que d'autres enjeux naturels sont présents comme la Moule perlière. Il est demandé si l'espèce a été découverte sur le linéaire concerné. M. LEGRAND précise qu'en 2005, le CEPA avait procédé à une recherche. Seules des coquilles vides avaient été découvertes (minimum de 46 individus), traduisant une forte mortalité s'expliquant par une pollution organique.

Toutefois, une population vivante a été confirmée par plusieurs naturalistes en amont du site.

M. BAUDRY ajoute qu'un autre site de la Directive Habitats se superpose avec le site Natura 2000 concerné, il s'agit du site linéaire « Moule perlière » et « Loutre ». Un travail de refonte sera effectué par le bureau d'études en charge de la rédaction de ces documents d'objectifs, et ces espèces seront prioritaires au même titre que les chiroptères.

Le site Natura 2000 des « tunnels des gorges du Chavanon » se situe également dans le périmètre de la ZPS « Gorges de la Dordogne » (Directive Oiseaux).

### ***Programme d'action 2011***

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est de 15 000 €. A partir de ce budget, M LEGRAND présente les actions d'animation que l'opérateur propose de mettre en place. En dehors des actions d'animation habituelles et de la mise en oeuvre des outils (charte et contrat) il précise qu'un tiers du budget sera consacré à la réalisation d'une étude sur l'évaluation de la fréquentation des gorges du Chavanon par les chiroptères. Cette étude sera réalisée par Chauve-Souri Auvergne.

Les parcelles concernées par le site natura 2000 devront être communiquées à la DTT avant le 31 décembre afin de pouvoir engager d'éventuelles chartes. M. LEGRAND précise que les chartes seront envoyées aux propriétaires ayant un cumul de parcelles représentant au moins 1 hectare. Le CEPA précise également qu'une réunion entre la commune et l'ONF sera organisée afin de réfléchir à la signature de la charte sur une partie ou la totalité des forêts soumises (280 ha).

M. LEGRAND cède ensuite la parole à M. GUILLAUD de l'association Chauve-Souris Auvergne qui présente les enjeux chiroptérologiques et la méthodologie qui sera mise en place (*voir diaporama joint*). Cette étude souligne une nouvelle fois les connexions évidentes entre les deux rives du Chavanon.

M. GEMIN précise qu'une étude financée par le CREN Limousin sur les terrains du Conservatoire du Littoral a fourni des données nouvelles autour de la retenue de Bort les Orgues. La Séroline bicolore et le Vespère de Savi ont été notamment contactés, soit de nouvelles espèces pour le secteur.

M. LEGRAND précise que la moitié des effectifs sont présents en hiver en Corrèze. Il rappelle également que ces questions de cohérence géographique et écologique sont bien identifiées dans le Docob et que l'une des principales actions envisagées par le Docob dans le cadre de la mise en oeuvre de la démarche Natura 2000 est de favoriser l'extension du site côté Limousin.

Pour illustrer concrètement certaines incohérences liées à la limite administrative, M. ESCURIEUX précise que l'entretien de la ripisylve ne s'est effectué que sur la rive corrézienne. Marquant une certaine incohérence aussi en terme de gestion.

Pour engager la discussion côté corrézien, M. GEMIN propose que les communes soient consultées en lien avec le PNR de Millevaches en Limousin. Le copil valide le fait que l'animateur, en lien avec la DDT de Corrèze et le PNR, organise une réunion d'information auprès des 3 communes concernées. Mme FABIZIAK demande que les actions envisagées sur cette zone soient également précisées.

Mme FROPIER précise que des données complémentaires sont disponibles auprès du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et du PNR de Millevaches.

Côté Limousin, la vallée est identifiée comme un site d'intérêt écologique majeur et les données floristiques sont aussi importantes que du côté Auvergnat. L'opérateur réalisera la synthèse de l'ensemble des données et inventaires naturalistes du secteur. Une présentation sera faite au comité de pilotage.

M. BAUDRY demande qu'une note présentant les enjeux naturalistes du secteur soit rédigée en fin d'année. Elle sera envoyée au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Mme FROPIER propose d'intégrer au COPIL ou de les inviter aux prochaines réunions, les communes de Corrèze concernées, EDF, le PNR de Millevaches, le GHML et l'association Pic noir.

### *Questions diverses*

M. BOUCHARDY confirme sa crainte de voir déboucher des projets de micro-centrales sur ce secteur, car cette portion de rivière au titre des poissons migrateurs n'est pas classée en 1. Il est demandé lors de ces consultations de communes de les sensibiliser sur ce fait. M. BOUCHARDY précise qu'à titre d'exemple, la Couze Pavin a fait récemment l'objet d'une mobilisation du Conseil régional, du Conseil général, des communes et du PNR des Volcans d'Auvergne auprès de la Préfecture dans le cadre d'une problématique similaire.

Le CEPA organisera le 11 septembre 2011 (RDV 10h00 à l'église de Savennes) une sortie nature gratuite et ouverte à tous sur les plantes et les fougères des gorges du Chavanon.

Après avoir remercié les participants, M. CHAMBONNIERE clôt la réunion. La mairie de Savennes invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Le chargé du programme Natura 2000  
à la DDT du Puy-de-Dôme

  
Julien CHAMBONNIERE

